

- Copie recto/verso de votre carte d'identité ou passeport
  - Si stagiaire étranger : copie du VISA/ Titre de séjour en cours de validité
- Copie recto/verso du Certificat de scolarité ou de la carte étudiante
- Copie recto/verso de la carte vitale et de l'attestation de droits à l'assurance maladie
- Copie de l'attestation d'assurance de responsabilité Civile en cours précisant la couverture en période de stage
- RIB (si gratification)
- Fiche nouvel arrivant remplie et signée
- 3 exemplaires de la convention de stage délivrée par votre établissement à minima signée par vous et votre tuteur ou tutrice.

Pour le **stagiaire étudiant en année de recherche** vous devez fournir en complément de la liste ci-dessus :

- Copie du certificat d'interruption d'internat
- Copie de la décision d'attribution d'une année de recherche
- Copie des deux derniers bulletins de salaire

**Attention, tout dossier devra être envoyé COMPLET au moins 1 mois avant la date de début de stage à l'adresse suivante : [stages.i2mc@inserm.fr](mailto:stages.i2mc@inserm.fr)**

**Besoin d'aide ? Merci de nous contacter au 05 61 32 56 00**

#### **INFOS PRATIQUES :**

|   |   |
|---|---|
| Quels sont les signataires de ma convention ? Quelles "mentions obligatoires" ? | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inserm – Délégation régionale Occitanie Pyrénées<br/>CHU Purpan – BP 3048<br/>31024 Toulouse Cedex 3,</li> <li>• Représenté par : Jacques Cavaillé, Délégué Régional,</li> <li>• L'équipe de l'I2MC au sein de laquelle va se dérouler votre stage, ainsi que le nom du Responsable d'équipe et tuteur ou tutrice,</li> <li>• <u>Le lieu de stage</u> : UMR1297 Inserm/Université Toulouse III -Paul Sabatier-   Institut des Maladies Métaboliques et Cardiovasculaires (<a href="#">I2MC</a>)<br/>1 Avenue Jean Poulhes   31432 Toulouse ☎ 05.61.32.56.00</li> <li>• Les dates de la période de stage et dates si congés</li> <li>• Le taux de gratification : 4,05€ de l'heure (si stage gratifié)</li> </ul> |
| Quelles sont les modalités de présence à l'I2MC ?                               | <p>La durée hebdomadaire maximale (=présence effective par semaine dans l'Unité) effectuée par un stagiaire est de 35 heures par semaine soit 7h par jour.</p> <p>Attention : les stagiaires ont interdiction d'être présents, même accompagnés à l'I2MC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les week-ends et jours fériés,</li> <li>• En-dehors des heures habituelles de service (07h30-19h30 du lundi au vendredi).</li> </ul>  |
| Mon stage sera-t-il gratifié ?  | <p>Oui, quand la durée est supérieure à 2 mois consécutifs (soit 44 jours à 7h par jour)</p> <p>Le montant horaire de la gratification est de 4,05€ de l'heure.</p>   |